

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 55078 B1** (51) Cl. internationale : **A61K 8/04; A61Q 11/00; A61K 8/60; A61K 8/43**
- (43) Date de publication : **30.12.2022**

-
- (21) N° Dépôt : **55078**
- (22) Date de Dépôt : **27.02.2020**
- (30) Données de Priorité : **01.03.2019 IT 201900003009**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/EP2020/055199 27.02.2020**
- (71) Demandeur(s) : **CURASEPT A.D.S. S.P.A., Via Parini 19/A 21047 Saronno (VA) (IT)**
- (72) Inventeur(s) : **BOIOCCHI, Lorenzo Emiliano**
- (74) Mandataire : **SABA & CO., TMP**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: **EP20711798.7**
-

- (54) Titre : **PRODUIT DE SOIN DENTAIRE**
- (57) Abrégé : La présente invention concerne un produit de soin buccal, tel qu'un bain de bouche, un gel parodontal ou une pâte dentifrice comprenant de la chlorhexidine et de l'ADN de sodium. Ledit produit de soin buccal présente un effet antibactérien efficace contre la gingivite, la plaque bactérienne et la parodontite combinés à une activité cicatrisante et anti-inflammatoire et qui, de plus, s'oppose au stress oxydatif de façon à limiter l'apparition et la progression d'irritations des muqueuses buccales et à favoriser leur trophisme.

REVENDEICATIONS

1. ADN de sodium pour une utilisation dans un procédé pour le traitement des effets secondaires de la chlorhexidine chez un patient sous traitement à la chlorhexidine, dans lequel ces effets secondaires impliquent une altération de la structure cellulaire de la muqueuse buccale dudit patient, ladite altération de la structure cellulaire étant choisie dans le groupe constitué de : la vacuolisation, la dégénérescence du noyau cellulaire, l'expansion des espaces intercellulaires.

2. ADN de sodium pour une utilisation selon la revendication 1, dans lequel ledit traitement à la chlorhexidine est réalisé avec un produit d'hygiène buccale comprenant de la chlorhexidine et de l'ADN de sodium.

3. ADN de sodium pour une utilisation selon la revendication 2, dans lequel ledit produit d'hygiène buccale comprenant de la chlorhexidine et de l'ADN de sodium est choisi à partir du groupe constitué de : bains de bouche, gel parodontal, et dentifrice.

4. ADN de sodium pour une utilisation selon la revendication 3, dans lequel ledit produit d'hygiène buccale est un bain de bouche et la quantité de chlorhexidine est dans la gamme de 0,01% à 0,30% en poids par rapport au volume total du bain de bouche.

5. ADN de sodium pour une utilisation selon la revendication 3 ou 4, dans lequel ledit produit d'hygiène buccale est un bain de bouche et la chlorhexidine est sous forme d'un sel ou d'un complexe.

6. ADN de sodium pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, dans lequel ledit produit d'hygiène buccale est un bain de bouche et la quantité d'ADN de sodium est dans la gamme de 0,01% à 0,2% en poids par rapport au volume total du bain de bouche.

7. ADN de sodium pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications 3 à 6, dans lequel ledit produit d'hygiène buccale est un bain de bouche comprenant au moins un sel de métabisulfite d'un alcalin ou d'un métal alcalino-terreux.

8. ADN de sodium pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications 3 à 7, dans lequel ledit produit d'hygiène buccale est un bain de bouche comprenant de l'acide ascorbique.

9. ADN de sodium pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications 3 à 8, dans lequel ledit produit d'hygiène buccale est un bain de bouche comprenant au moins un copolymère d'acétate de vinyle et de polyvinylpyrrolidone.

10. ADN de sodium pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications 3 à 9, dans lequel ledit produit d'hygiène buccale est un bain de bouche comprenant du citrate de sodium tribasique.

11. ADN de sodium pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications 3 à 10, dans lequel ledit produit d'hygiène buccale est un bain de bouche comprenant de 0,01% à 0,30% en poids de chlorhexidine, de 0,01% à 0,2% en poids d'ADN de sodium de 0,1% à 0,5% en poids d'au moins un sel de métabisulfite d'un alcalin ou d'un métal alcalino-terreux, de 0,1% à 1,0% en poids d'acide ascorbique, de 0,05% à 1% en poids d'au moins un copolymère d'acétate de vinyle et de pyrrolidonevinyle par rapport au volume total du bain de bouche.

12. ADN de sodium pour une utilisation selon la revendication 3, dans lequel ledit produit d'hygiène buccale est un gel parodontal comprenant de 0,5% à 1,0% en poids de chlorhexidine, par rapport au volume total du gel parodontal.

13. ADN de sodium pour une utilisation selon la revendication 3 ou 12, dans lequel ledit produit d'hygiène buccale est un gel parodontal comprenant de l'ADN de sodium en une quantité maximum de 0,3% en poids par rapport au poids total du gel parodontal.

14. ADN de sodium pour une utilisation selon la revendication 3, dans lequel ledit produit d'hygiène buccale est un dentifrice comprenant de 0,05% à 0,2% en poids de chlorhexidine, par rapport au volume total du dentifrice.

15. ADN de sodium pour une utilisation selon la revendication 3 ou 14, dans lequel ledit produit d'hygiène buccale est un dentifrice comprenant de l'ADN de sodium en une quantité de 0,01% à 0,05% en poids par rapport au volume total du dentifrice.

16. ADN de sodium pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications 1 à 15, dans lequel ledit traitement à la chlorhexidine est pour le traitement d'au moins une pathologie choisie dans le groupe constitué de : gingivite, plaque dentaire, et parodontite.